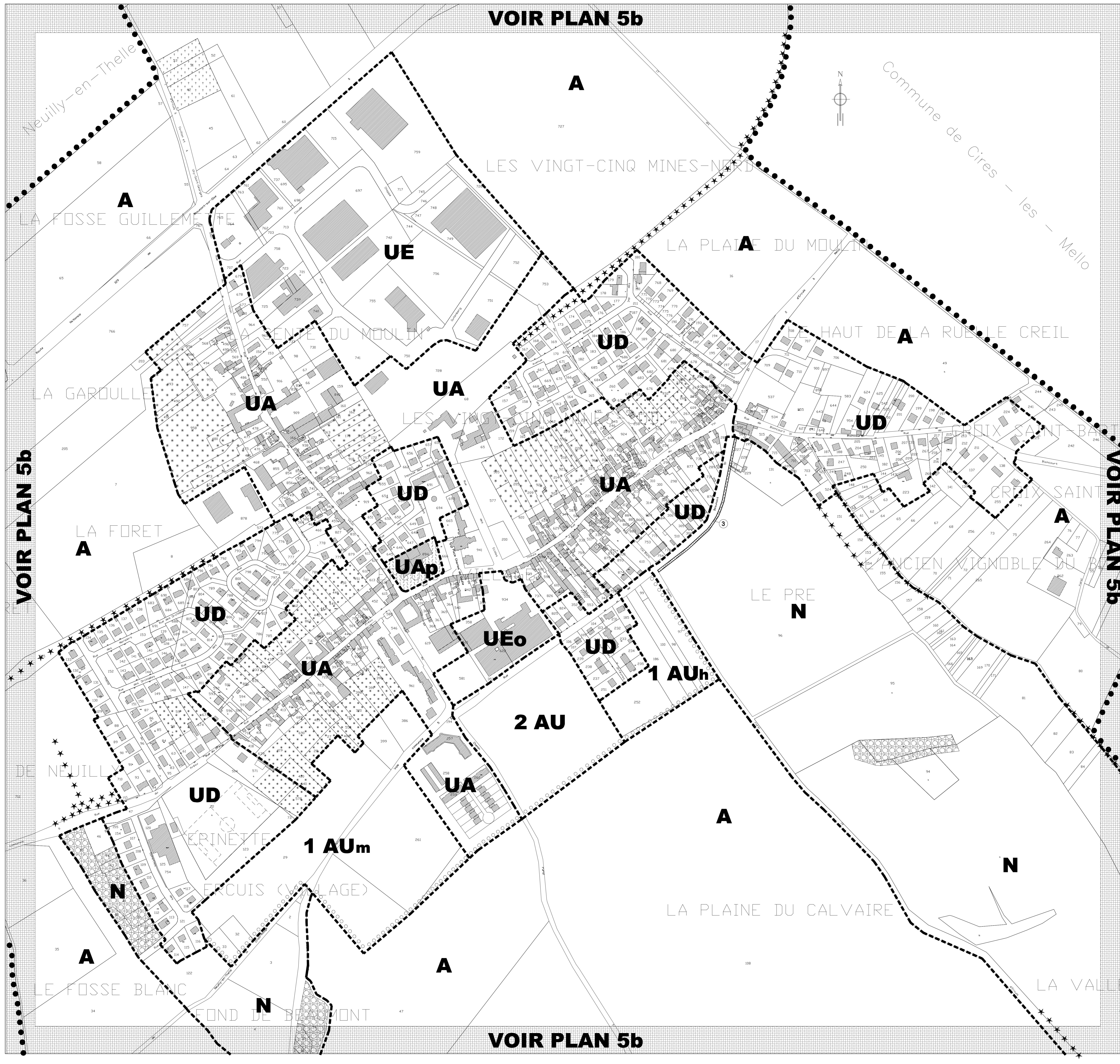


VOIR PLAN 5b



LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Emplacement réservé au titre de l'article L.123-1-5(8°) du Code de l'Urbanisme
- ★★★★ Boisements, haie à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Plantations à réaliser au titre de l'article R-123-9(13°) du Code de l'Urbanisme
- Parc à protéger au titre de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Cœur d'îlot à vocation de jardins soumis aux dispositions de l'article L.123-1-5(7°) du Code de l'Urbanisme
- Partie visible sur un autre plan
- UA** Zone urbaine centrale (bâti ancien, équipements, services, commerces...)
- UA_p** Zone urbaine accueillant un élément bâti patrimonial (château)
- UD** Zone urbaine pavillonnaire
- UE** Zone urbaine à vocation économique
- UE_o** Zone urbaine accueillant le site de l'orfèverie
- 1 AU_h** Zone à urbaniser à vocation d'habitat faisant l'objet d'Orientation d'Aménagement
- 1 AU_m** Zone à urbaniser à vocation mixte (habitat, équipements, jardins) faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement
- 2 AU** Zone à urbaniser programmée sur le long terme faisant l'objet d'Orientations d'Aménagement
- A** Zone agricole
- N** Zone naturelle et forestière

URBA-SERVICES 83, rue de Tilloy - BP 401 - 60004 BEAUVAIS CEDEX
 CABINET DE CONSEILS EN URBANISME Téléphone : 03.44.45.17.57 Fax : 03.44.45.04.25

Commune d' ERCUIS

PLAN LOCAL D' URBANISME

APPROBATION
 Vu pour être annexé à la délibération en date du :
 02 SEPT. 2011

5c

**REGLEMENT GRAPHIQUE
 PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Village"**

Echelle : 1/2000e

VOIR PLAN 5b